Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du mardi 23 septembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

4ème Tour

54792093 CAMILIENNE S. 12EME 1 / AS ARARAT ISSY 1 du 28/09/2025
Courriel de CAMILIENNE S. 12EME et de la DJS.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 28 septembre 2025 à 15h30, sur le complexe sportif Alain MIMOUN à Paris 12ème.
Accord de la Commission.

54792068 BOBIGNY ETOILE 1 / CONFLANS FC 1 du 28/09/2025
Courriel de l'ETOILE BOBIGNY informant de son terrain de repli.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 28 septembre 2025 à 17h30, sur le stade Auguste DELAUNE à BOBIGNY.

54792063 ENFANTS DE PASSY 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 1 du 28/09/2025
Courriel de la Mairie de Paris et autorisation d'occupation des terrains.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 28 septembre 2025 à 15h00, sur le stade Paul FABER à PARIS 17ème.

54792074 MONTREUIL FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 28/09/2025

Courriel du FC MONTREUIL, du FC 93 BOBIGNY et attestation du service des sports de BOBIGNY informant du terrain de repli pour jouer.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 28 septembre 2025 à 17h30, sur le stade Henri WALLON à BOBIGNY.

54792073 PLESSIS ROBINSON FC 1 / JA DRANCY 1 du 28/09/2025
Demande de FC PLESSIS ROBINSON pour avancer le match.
Cette rencontre aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de JA DRANCY, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

54792096 MANTOIS 78 FC 1 / NOISY LE SEC 1 du 28/09/2025
Demande de FC MANTOIS 78 pour avancer le match le samedi 27 septembre, en raison d'un match de Championnat National U17 le 28/09/2025 à 15h00, sur le terrain.
Cette rencontre aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 14h30, sur le stade Aimé BERGEAL à MANTES LA VILLE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NOISY LE SEC, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

54792087 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 28/09/2025
Demande de l'US IVRY pour avancer le match, au motif d'un accord commun.
Cette rencontre aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 17h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NEUILLY SUR MARNE SFC, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

54792085 VAL YERRES CROSNE 1 / HOUILLES AC 1 du 28/09/2025
Demande de VAL YERRES CROSNE pour avancer le match, au motif que les deux clubs jouent le samedi en championnat.
Cette rencontre aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 17h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de HOUILLES AC, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

54792069 MONTFERMEIL FC 1 / POISSY FC 1 du 28/09/2025
Courriel du FC GAGNY et du service des sports de la Mairie de GAGNY informant du terrain de repli.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 28 septembre 2025 à 17h00, sur le terrain n°1 du stade Jean BOUIN à GAGNY.

Terrain indisponible le 28/09/2025
Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir un terrain de repli, pour le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.
En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire :
En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Nombre de joueurs sur la feuille de match :
Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6ème tour inclus.
Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :
Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3ème tour.

Club Recevant	Club Visiteur	Nb d'Arbitre	Prise en charge

Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	3 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	District D1 jusqu'à N2	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District D1 jusqu'à N2	Dernière Division District jusqu'à N2	3 AO	A la charge du club recevant

Coupe de France - PENSEZ A VENIR RETIRER VOS MAILLOTS

Rappel
Les clubs qui disputeront le 4ème tour de la Coupe de France les 27 et 28 septembre prochains, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, à partir du mercredi 17 septembre 2025 et jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er Tour.

54807730 FC 93 BOBIGNY 2 / RACING CLUB DE FRANCE 2 du 28/09/2025
Demande de FC 93 BOBIGNY pour avancer le match le samedi 27 septembre 2025 à 17h00, sur le stade Auguste Delaune 1 à BOBIGNY, en raison de la mise à disposition du terrain par la mairie à un autre club.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RACING CLUB DE FRANCE à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h. A défaut d'accord le match sera inversé.

54807744 FC FLEURY 91 2 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 28/09/2025
Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le match le samedi 27 septembre 2025 à 18h00 au stade Auguste Gentelet n°2 à FLEURY MEROGIS, en raison d'un match de Championnat National U19 Féminin le 28/09/2025 à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du P.U.C., à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h. A défaut d'accord le match sera inversé.

54807723 PARIS 13 ATLETICO 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 28/09/2025
Demande de PARIS 13 ATLETICO pour jouer à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FONTENAY SOUS BOIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

54807732 OLYPIQUE PANTIN BOBIGNY 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 28/09/2025
Demande de l'OL. PANTIN BOBIGNY pour jouer à 15h00, sur le stade Charles AURAY 1 à PANTIN.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SALESIENNE DE PARIS, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53393642 PARIS ALESIA FC 1 / CESSON VERT ST DENIS du 21/09/2025 (R3/A)

SENIORS – CHAMPIONNAT

53391751 – VILLEJUIF US 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 01/11/2025 (R1/B)
La Commission demande au club de VILLEJUIF U.S. de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau T3 et précise que l'inversion du match ne sera pas possible pour des raisons d'équité sportive.
Elle reste en attente de la décision de la C.R.T.I.S. et de la C.F.T.I.S. concernant le classement du stade Louis Dolly.

500 031 – AS CHOISY LE ROI (R3/A)
Courriel du club.
Les rencontres de cette équipe se joueront sur le stade Jean BOUIN n°1 (pelouse) à CHOISY LE ROI.
Accord de la Commission.

53392139 MONTFERMEIL FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 19/10/2025 (R2/A)
Courriel du club de COURTRY ACADEMIE et attestation de la Mairie de COURTRY.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 19 octobre 2025 à 15h00, sur le stade Pierre GRAF à COUTRY.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)
Rappel :
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.
Autres rencontres concernées :
53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025
53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025
La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 - CHAMPIONNAT

53447530– US IVRY 1 / PARIS 15 AC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Rappel :
Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission demande au club d'IVRY US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour le vendredi 03/10/2025 à 12h au plus tard, étant précisé que l'équipe d'IVRY U.S. a déjà purgé un match de suspension de terrain.

53447318 – BUSSY ST GEORGES FC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 21/09/2025 (R3/A)
Lecture du courriel de CHAMPS SUR MARNE, de la FMI et du rapport de l'arbitre.
La Commission enregistre le forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE (1er forfait).

53448249 – VILLEJUIF US 1 / MAUREPAS AS 1 du du 21/09/2025 (R3/E)
Lecture du courriel de MAUREPAS, de la FMI et du rapport de l'arbitre.
La Commission enregistre le forfait non avisé de MAUREPAS (1er forfait).

53447314 – THORIGNY FC 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 21/09/2025 (R3/A)
Lecture Feuille de match.

La Commission enregistre le deuxième forfait non avisé de THORIGNY FC.

53448022 – PONTOISIENNE JS 1 / COSMO TAVERNY 1 du 21/09/2025 (R3/D)
Lecture rapport de l'arbitre.
Absence de l'équipe recevante.
La Commission enregistre le 2ème forfait non avisé de PONTOISIENNE JS.

Régional 3 – Poule D
Courriel de DEUIL ENGHIEN FC - 549561
La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Courriel de RUNGIS US – 507502
La Commission ne peut modifier les alternances à cette période de la saison. Elle invite le club à trouver des solutions alternatives pour faire jouer ses équipes ; étant rappelé que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1er Tour

54790766 ETAMPES FC 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 28/09/2025
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 17 septembre 2025 ayant donné match perdu par pénalité aux 2 équipes sur le match du 14/09/2025 (tour de cadrage).
L'équipe d'ETAMPES FC est qualifiée pour le prochain tour.

54790781 ORSAY BURES FC 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 28/09/2025
Demande d'ORSAY BURES FC pour jouer à 12h00, en lever de rideau d'un match de championnat Seniors.
Accord de la Commission.

54790770 DRAVEIL FC 1 / COMBS LA VILLE CA 1 du 28/09/2025
Demande du FC DRAVEIL pour jouer à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe des Seniors.
Accord de la Commission.

54790842 NOGENT SUR MARNE FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 28/09/2025
Demande de NOGENT SUR MARNE FC pour jouer à 13h00, sur le terrain n°7 du Parc des Sports du TREMBLAY à CHAMPIGNY SUR MARNE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEMOMBLE SPORT, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h00.

54790884 LEVALLOIS SC 1 / LIMAY ALJ 1 du 28/09/2025
Demande d'inversion du SC LEVALLOIS en raison de travaux sur le terrain jusqu'à fin octobre.
La Commission inverse cette rencontre.

54790840 CS ROSNY FOOTBALL 1 / OL. ADAMOIS 1 du 28/09/2025
Demande de CS ROSNY FOOTBALL pour jouer à 12h30 en lever de rideau, sur le terrain n°1 du stade Roland Leduc à ROSNY SOUS BOIS.
Accord de la Commission.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53399342 BLANC MESNIL SF / JEUNES AUBERVILLIERS du 21/09/2025 (R2/)

U18 - CHAMPIONNAT

53394314 MONTROUGE FC 92 1 / FC MANTOIS 78 1 du 05/10/2025 (R1)
Courriel du FC MONTROUGE.
Cette rencontre aura lieu à 12h00 en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.
Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales sont prioritaires sur les rencontres régionales.

53395178 VILLEMOMBLE SPORTS / HOUILLES AC du 14/09/2025 (R3/D)
Reprise de dossier.
Composition de l'équipe de VILLEMOMBLE SPORTS.
Joueurs :
1- BONANCA MARCO licence 2547300881
2- DUPUIS SOHANN licence 2547455888
3- AIT DIB ELIAS licence 2547415065
4- HONORIN LIONEL (capitaine) licence 2546856709
5- BRAIKI ILIAS licence 2547381753
6- OUALIKENE REYES licence 2546868854
7- NEUMAYER CAMPOS GABRIEL licence 2547515117
8- SAOUD AHMED licence 2547923964
9- SYLLA BEN YOUSSOUF licence 9604548938
10- VUIDARD SAMUEL licence 2547185288
11- KELANI MPASI NOAH licence 2547461848
12- HADDOUCHE ADAM licence 2546856722
13- ATCHIEPO KACI licence 2547465550
14- TOMBA JACOB licence 2548267385

Encadrement :
Entraîneur dirigeant responsable : IGNOTI MASSIMO licence 2320518462
Adjoint : LO PRESTI FRANCOIS licence 2330003255
Médical : ZAJDA CEDRIC licence 2546303871

Composition de l'équipe de HOUILLES AC
Joueurs :
1 ETZOL William - 9602588468
2 NLEND NLEND Nolan – 2548241398
3 BRYANDE Jean – 2547216812
4 KOUAME Johan – 2547445937
5 GARCIA Ruben – 2547015366
6 RODRRIGUES DE FARIA Guilherme – 9602603128
7 MUDRY Karl – 2547425148
8 ABOUSSAOUFIANE Marwan – 2547522412
9 BOUGUELIMINA Salah – 2547604775
10 BACCOUCHE Mohamed – 9602234589
11 PINOT Meyan – 2547268606 (capitaine)
12 SAADI Nawfel – 2547351552
13 KOULIBALY Amadou – 9604514242
14 TRAORE Ibrahim – 9604721735

Encadrement :
Educateur principal JARDI Soufiane – 2308124315
Assistant 2 CROIZER Yanis – 2545563074

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er Tour

54822873 MEUDON AS / CHANTELOUP LES VIGNES US du 28/09/2025

Courriel de CHANTELOUP LES VIGNES US demandant le report de cette rencontre, afin de mobiliser l'ensemble de l'encadrement pour le match à domicile du 4ème tour de Coupe de France contre FC 93 BOBIGNY.

La Commission émet un avis favorable à cette demande et reporte ce match le 12 octobre 2025.

54822902 TRAPPES ES 1 / PARIS 15 AC 1 du 28/06/2025

Courriel de TRAPPES ES informant du prêt d'un terrain de repli pour jouer.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 28 septembre 2025 à 14h00, sur le stade Michel WAGNER (synthétique) à VILLEPREUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'attestation du propriétaire des installations, à communiquer pour le vendredi 26 septembre 2025 à 12h, au plus tard ; étant précisé que ce match de coupe vient s'intercaler dans les matches de championnat et qu'il est pris en compte dans la purge de la sanction.

54822874 RED STAR FC 2 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 28/09/2025

Demande du RED STAR FC pour reporter ce match le mercredi 1er octobre 2025 à 17h00, au motif des dates de coupes figurant au calendrier général et d'un match amical programmé contre le club de LILLE.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient cette rencontre le 28 septembre 2025.

54822890 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / ES PARISIENNE1 du 28/09/2025

Demande de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT pour jouer à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ES PARISIENNE, à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h00.

54822847 LOGNES US 1 / FR. 94 LE PERREUX du 28/09/2025

Demande de LOGNES US pour jouer à 12h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FR 94 LE PERREUX à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h00.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53395707 PARIS CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS 1 / COSMOS ST DENIS FC 1 du 14/09/2025 (R3/A)
53395434 FC 93 BOBIGNY 2 / TRAPPES ES 1 du 21/09/2025 (R2/A)
53395435 BRUNOY FC 1 / US IVRY FOORBALL 1 du 21/09/2025 (R2/A)
53395568 PARIS INTERNATIONAL 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 21/09/2025 'R2/B)
53395838 PARISIENNE ES 1 / FC ROMAINVILLE 1 du 21/09/2025 (R3/B)
53396014 PUISEUX LOUVRES 95 1 / ROISSY EN France US 1 du 21/09/2025 (R3/C)
53396410 FC 91 AEL 1 / ETAMPES FC 1 du 21/09/2025 (R3/E)
53396678 TRAPPES ES 2 / FC MAISONS LAFFITTE FC 1 du 21/09/2025 (R3/G)

U17 – CHAMPIONNAT

53396013 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 21/09/2025 (R3/C)

La Commission,

Considérant qu'en date du 20/11/2024, la Commission Régionale de Discipline a infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, le terrain de repli neutre devant être situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE,
Considérant le courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC indiquant ne pas pouvoir fournir de terrain de repli pour jouer ce match,
Considérant les dispositions de l'article 40.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue en cas de non-déroulement du match pour absence de terrain de repli,
Par ces motifs,
. donne match perdu par pénalité à NEUILLY SUR MARNE SFC (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'UMS PONTAULT COMBAULT (3 points ; 0 but).

La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC que la perte du match par pénalité ne lui permet pas de purger un match de suspension de terrain et qu'il devra donc proposer un terrain de repli neutre pour les matchs ci-dessous :
53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)
53395989 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ROSNY SOUS BOIS SO du 23/11/2025 (R3/C)
La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53395697 COSMOS ST DENIS / DRANCY FC du 21/09/2025 (R3/A)
Courriel du Service des Sports de la Ville de Saint Denis.
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

Régional 3 – Poule E
Courriel de SAVIGNY LE TEMPLE FC – 531 090
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule E
Courriel de VIRY CHATILLON ES – 513 751
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 05/10/2025 (R2/B)
Rappel
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de PARIS INTERNATIONAL, à compter du 01/07/2025.
La Commission indique au club de PARIS INTERNATIONAL qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LA COURNEUVE, SAINT DENIS et PARIS accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 03 octobre 2025 à 12h au plus tard.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53397467 VERSAILLES 78 FC / COLOMBIENNE ES du 21/09/2025 (R3/A)

U16 – CHAMPIONNAT

Courriel de RUNGIS US – 507 502
La Commission ne peut modifier les alternances à cette période de la saison. Elle invite le club à trouver des solutions alternatives pour faire jouer ses équipes ; étant rappelé que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

53397338 CSL AULNAY / CERGY PONTOISE FC du 21/09/2025 (R2/B)

Courriel du CSL AULNAY et après lecture du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission entérine le résultat comme suit :
CSL AULNAY : 5 buts
CERGY PONTOISE FC : 3 buts.

53397470 PUC 2 / CORMEILLAIS ACS 1 du 21/09/2025 (R3/A)
La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 46ème minute de jeu suite à la grave blessure d'un joueur de PARIS UNIVERSITE CLUB,
Par ces motifs,
. Donne match à rejouer à une date ultérieure.
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer :
20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

Régional 2 – poule B – 53401138 DEUIL ENGHIEN FC 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 20/09/2025

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
53401519 RED STAR FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 04/10/2025
La Commission prend connaissance de la demande du RED STAR FC et inverse les matchs aller / retour.

Régional 3

Poule A
53401697 PLAISIROIS FO 1 / VERSAILLES 78 FC 2 du 27/09/2025
Demande de PLAISROIS FO pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VERSAILLES 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 26/09/2025 – 12h00.

Poule B
53401779 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 20/09/2025
Lecture de la FMI – forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT.

Poule C
53401870 AS ORLY 1 / CAP CHARENTON 1 du 20/09/2025
Lecture de la FMI – forfait non avisé de CAP CHARENTON.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
Régional 1 – poule A - 53401332 PARIS 13 ATLETICO 1 / JOINVILLE FC 1 du 20/09/2025
Régional 3 – poule B – 53401781 AULNAY CSL 1 / PARIS EST SOLITAIRE 1 du 20/09/2025

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tour de Cadrage du 28/09/2025

54809521 IVRY DESPORTIVA / VELHA GUARDA du 28/09/2025
Courriel du PARC des Sports de CHOISY informant de l'indisponibilité de l'ensemble du Parc de CHOISY du 24 au 28 septembre 2025, en raison de championnats d'Europe de Flag Football.
La Commission demande au club d'IVRY DESPORTIVA de proposer un autre terrain à communiquer au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.
A défaut, la rencontre sera inversée.

54809526 SPORTING CLUB PARIS 1 / OZOIR 77 FC 1 du 28/09/2025
Courriel de la Mairie de Paris concernant l'occupation du terrain.
Demande de report au 26 octobre 2025 SPORTING CLUB PARIS, en raison de deux matchs sur les installations à la même heure.
La Commission vous rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales et maintient cette rencontre à cette date.